



Mairie  
de  
**PAGNY LE CHATEAU**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 04 septembre 2009*

**Présidence : M. Jacques CHOSSAT de MONYBURON. Maire.**

**Présents : Mmes MM. Dominique MICHAUD. Christian FORESTIER. Ghislaine BOCHE. Gabriel GONZALVEZ. Sandrine GIBOULOT. Monique ROMUALDO. Monique JANISZEWSKI. Christian DABKOWSKI.**

**Excusés : M. Alain SIMON a donné pouvoir à M. CHOSSAT de MONTBURON.**

**Le Conseil Municipal,**

### **OPERATION CŒURS DE VILLAGES PLUS**

**DECIDE** de valider la décision de la Commission d'appel d'offres qui, lors de sa réunion du 4 août, a désigné le cabinet TRIA Architectes de Dijon pour réaliser la mission d'étude préalable à l'opération « Cœurs de villages plus » .

**SOLLICITE** du Conseil Régional de Bourgogne son inscription au sein de l'opération "Coeurs de Villages Plus";

**DECIDE** d'engager une étude qui permettra d'avoir une vision globale d'aménagement et de développement sur plusieurs années et de faire des choix d'opportunité sur la base d'éléments précis;

**SOUHAITE** confier à l'agence TRIA Architectes de Dijon cette mission d'étude suivant les conditions inscrites dans la proposition jointe à la délibération pour un coût de 10 000 € H.T;

**SOLLICITE** l'aide prévue pour le financement de cette étude selon le plan de financement suivant :

- Subvention de la Région (taux 80 %, aide plafonnée à 9 150 e) : 8 000 €
- Autofinancement : 2 000 €

### **REFECTION MUR MAISON LENGLET**

**DECIDE** de faire procéder à la réfection du mur et de la cheminée de la Maison Lenglet.

**ACCEPTE** le devis établi par l'entreprise David LEGLISE de Trugny pour un montant de 1 201,50 € (mille deux cent un euros cinquante cts) TTC.

## **CHAUFFE-EAU SALLE DES FETES**

**DECIDE** de faire procéder au remplacement du chauffe-eau de la salle des fêtes.

**ACCEPTE** le devis présenté par l'entreprise SARL GAUTHIER de Saint Jean de Losne pour un montant de 757,67 € (sept cent cinquante sept euros soixante sept cts) TTC.

## **RESILIATION BAUX LOCATION GARAGES**

En raison des loyers restés impayés en dépit des rappels et commandements adressés par M. le Trésorier de Seurre,

**DECIDE** de procéder à la résiliation, à compter du 31 août 2009, des baux de location suivants :

- Bail de location du garage communal n° 9 consenti à M. Jacques KABS le 1er décembre 2006
- Bail de location du garage communal n° 8 consenti à M. Raymond FREROT le 1er janvier 2007

**AUTORISE** le Maire à signer tout document issu de cette décision.

## **SUBVENTION FORAINS**

**DECIDE** de porter de 150 à 180 € le montant de la subvention attribuée aux forains pour l'organisation de la fête patronale;

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2009 par Décision Modificative.

## **VENTE DE BOIS**

**ENVISAGE** de mettre en vente le bois des parcelles cadastrées ZK n° 4 et ZL n° 40 ainsi que le bois des deux talus du pont de la route de Franxault.

Une décision définitive quant aux modalités de vente sera prise après visite des sites par la commission communale de la forêt.

## **RENTREE SCOLAIRE**

**PREND** connaissance des conditions dans lesquelles s'est effectuée la rentrée scolaire.

**Effectifs :**

Maternelle petite section :	21
Maternelle grande section :	23
Cours préparatoire :	16
Périscolaire :	24 inscrits à midi

## **POLE SCOLAIRE**

**PREND** connaissance de l'état d'avancement des travaux de construction du futur pôle scolaire.

**AFFAIRES  
DIVERSES**

**ENTEND** M. DABKOWSKI dresser le compte-rendu de la vérification par la société DEKRA des installations électriques des divers bâtiments communaux.

**ACCEPTE** le prêt du chapiteau à l'Association Culturelle et Sportive pour l'organisation du loto du 26 septembre.  
Plusieurs conseillers municipaux participeront au montage de la structure.